

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 91 (1982)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Nouveau cours Croix-Rouge pour auxiliaires de santé

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Nouveau cours Croix-Rouge pour auxiliaires de santé

*La Croix-Rouge suisse lance un nouveau «Cours pour auxiliaires de santé non professionnelles» qu'elle a présenté à la presse le 7 mai 1982.*

*A l'occasion de cette conférence de presse, le Dr Karl Kennel, président de la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires, a relevé la nécessité d'une collaboration accrue de non-professionnels dans le domaine de la santé. Le président de la Croix-Rouge suisse, le professeur Hans Haug, a expliqué la tâche qui incombe à la Croix-Rouge en ce qui concerne la préparation et la mise à disposition d'aides non professionnels aptes à participer aux soins aux malades, aux handicapés et aux personnes âgées dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et à domicile. M<sup>lle</sup> Catherine Laurent, directrice du secteur des cours de la Croix-Rouge suisse, a exposé en quoi consiste l'engagement des personnes qui auront suivi ce nouveau cours en qualité d'auxiliaires de santé de la*

*Croix-Rouge suisse, inscrits dans les rôles des 72 sections Croix-Rouge du pays.*

*Le cours pour personnel soignant auxiliaire non professionnel de la Croix-Rouge suisse, qui sera dorénavant donné en lieu et place du «Cours pour auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge» (d'une durée de 28 heures d'enseignement théorique et de 96 heures de stages pratiques), est ouvert aux femmes comme aux hommes de 16 à 60 ans. Donné par des infirmières diplômées spécialement formées à cet effet, il comporte une partie théorique (35 à 50 heures) et un stage pratique (96 heures dans un hôpital ou un établissement médico-social).*

*Les personnes qui auront suivi ce cours peuvent s'engager soit en qualité d'auxiliaires de santé de la Croix-Rouge suisse, par l'intermédiaire des sections Croix-Rouge, soit se mettre à la disposition d'une autre institution du domaine de la santé. Dans l'un et l'autre cas, elles travaillent sous la*

*direction de personnel soignant professionnel.*

*L'auxiliaire de santé CRS contribue à l'accomplissement des gestes ordinaires de la vie des personnes malades, âgées, handicapées et dépendantes. Ses tâches comportent par exemple la réfection du lit, les soins corporels, la prise de la température et celle du pouls, la mobilisation simple et l'installation du patient, l'administration des repas, l'observation et la transmission de l'état du patient. Elle apporte son aide dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les soins extra-hospitaliers, à la protection civile et au Service de la Croix-Rouge (en cas de catastrophe ou de guerre). Elle seconde le personnel soignant professionnel sans vouloir le remplacer.*

*Actuellement, la Croix-Rouge suisse forme les monitrices qui, dès l'automne prochain, donneront dans diverses localités du pays ces cours organisés à l'intention de la population*

*par les soins des sections Croix-Rouge auprès desquelles les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements. Des informations peuvent également être demandées au siège central de la Croix-Rouge suisse, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne.*



### **Mettre son expérience de vie au service des autres**

*Exposé de M<sup>lle</sup> C. Laurent, infirmière diplômée, directrice du Secteur des cours de la Croix-Rouge suisse*

Il y a plus de vingt ans que la CRS organise des cours d'auxiliaires-hospitalières. Créés à la demande du Service de la Croix-Rouge, ces cours sont dispensés dans les sections CRS et destinés à des femmes désireuses de se préparer à donner des soins. Il s'agissait, au départ, de faire face à des situations de catastrophes.

Mais ce cours a enregistré de notables succès et, très vite, les auxiliaires-hospitalières ont été engagées – bénévolement puis contre rétribution – dans des hôpitaux, puis dans des établissements pour personnes âgées. Depuis quelque temps, elles sont également engagées dans les soins extra-hospitaliers.

A l'évidence, le programme initial des cours n'est plus adapté au travail effectif des auxiliaires-hospitalières. Et le but même de leur mise sur pied, prévue à l'origine pour l'armée, est aussi dépassé aujourd'hui. Il ne répond plus à la réalité de la situation dans les sections. C'est pourquoi nous avons revu complètement le programme du cours et adapté le but et les possibilités de l'engagement de ces

femmes, toutes non-professionnelles. Le cours est intitulé: «Cours de préparation aux soins de base». Ce titre dit bien ce qu'il doit dire; il est destiné à des femmes qui désirent recevoir une **préparation** au domaine des soins. Il repose sur un enseignement de 35 à 50 heures au total. C'est à dire – et c'est important – que nous ne créons pas une nouvelle profession. Les personnes qui suivent le cours reçoivent une **attestation** et non un diplôme.

Ajoutons que ce cours est aussi destiné aux organisations ou institutions (telles que Pro Senectute, certaines maisons pour personnes âgées) qui veulent assurer une préparation de base à leur personnel aide-soignant. Tout cela n'empêche pas que la préparation est fort sérieuse. Les personnes qui suivent le cours apprennent réellement quelque chose: les soins d'hygiène, de confort et l'observation du malade sont au centre de la préparation. Les personnes apprennent donc à faire une toilette, à installer un



malade dans son lit, à le lever, à l'aider à marcher, à lui donner à manger. Elles sont également préparées à observer le malade et à transmettre leurs observations (au personnel soignant professionnel).

Les cours sont toujours donnés par une infirmière diplômée, formée par la CRS sur le plan pédagogique.

Après avoir suivi le cours théorique dispensé par cette infirmière diplômée, les participantes doivent effectuer un stage pratique de douze jours, soit dans un hôpital, soit dans un établissement médico-social. C'est à la suite de ce stage qu'elles reçoivent leur attestation.

### **Quel rôle vont elles ensuite jouer?**

Leur attestation en poche, elles vont, **sous la supervision** du personnel soignant professionnel, aider les infirmières et les infirmières-assistantes en participant aux soins: laver, habiller, lever un malade, le nourrir, etc. Il s'agit là de tâches essentiellement répétitives, souvent pénibles. Donner à manger trois fois par jour à une personne paralysée et cela pendant une heure à une heure et demie, n'est pas une sinécure!

Ces tâches peuvent avoir également pour but de maintenir le plus longtemps possible à la maison une personne âgée ou légèrement handicapée, non «malade», qui, grâce à de petits coups de pouce dans les actes quotidiens de la vie, peut ainsi rester chez elle.

Les lieux de travail, maintenant. Ces lieux peuvent varier d'une région à l'autre:

- hôpitaux (service de médecine ou de gériatrie)
- établissements médico-sociaux
- maisons de retraite
- soins extra-hospitaliers
- protection civile
- Service de la Croix-Rouge

En d'autres termes, les personnes ayant suivi le cours de préparation aux soins de base apportent une aide là où le personnel professionnel est en effectif insuffisant et surtout pour des soins élémentaires (gériatrie).

### **Et les soins à domicile?**

On sait que la tendance va actuellement à la garde des malades à la maison. Ces cours de préparation favorisent dans une certaine mesure



cette tendance. Sachant que faire parce que soigneusement préparées à des tâches, les personnes au bénéfice d'une attestation pourront aider à maintenir les malades dans leur entourage. Elles seront en mesure de soulager et d'assister les familles qui ont à s'occuper d'un parent souvent durant de nombreux mois.

## Le rôle des sections

C'est aux sections locales de la CRS qu'il appartient d'organiser les cours. Elles peuvent n'avoir que le rôle de formation à remplir. Par la suite, il est possible que les personnes qui auront suivi le cours n'aient plus de contact avec la section qui a organisé leur préparation.

Mais les sections de la CRS conservent toute latitude de demeurer en contact avec les personnes ayant suivi leur cours et qui – au bénéfice de l'attestation – deviennent auxiliaires de santé CRS. Elles peuvent ainsi faire office de bureau de placement à des degrés divers:

- en recensant les lieux de travail possibles,
- en servant d'intermédiaire entre les responsables de ces lieux de travail et les auxiliaires de santé,
- en organisant leur propre service d'auxiliaires de santé en collaboration avec un service de soins extra-hospitaliers.

Aux sections, maintenant, d'évaluer les besoins et les ressources de la région qu'elles recouvrent et de fixer le rôle qu'elles entendent jouer: formation uniquement ou formation et engagement.

On a d'ores et déjà la certitude que chaque section organisera des cours du type que nous avons décrit. On peut être certain aussi que chaque section trouvera sa voie propre et appropriée à leur utilisation. Il y aura diversité. Mais c'est déjà beaucoup demander aux sections d'offrir aux femmes qui n'ont pas de formation professionnelle, de métier, des cours de préparation aux soins. Et c'est encore plus demander à ces femmes de mettre leur expérience de la vie au service du malade en déployant cette activité d'auxiliaire de santé.



## Une heureuse initiative à Morges: les «après-midi rencontres» pour auxiliaires de santé

Mardi 11 mai: une douzaine de femmes se sont rassemblées et bavardent dans le bureau du secrétariat de la Croix-Rouge morgienne, inaugurant ainsi le premier de ces «après-midi rencontres» créés à leur intention par M<sup>me</sup> Piguet, responsable du service de soins à domicile de la section morgienne. Pour ces femmes, fraîchement émoulues du cours pour auxiliaires de santé qu'elles viennent de suivre et encore un peu désorientées par leurs nouvelles activités, ces rencontres sont l'occasion de se retrouver périodiquement entre elles pour exposer les problèmes qu'elles rencontrent, échanger des idées et confronter leurs diverses expériences. Heureuse initiative si l'on sait que dès le début de ses fonctions, la nouvelle auxiliaire doit faire face seule à toutes sortes de problèmes; «ces après-

midi, souligne M<sup>me</sup> Piguet, correspondent à un véritable besoin: c'est d'abord un moyen de rester en contact avec les auxiliaires, qui sont toujours seules sur le terrain et j'estime qu'il est important de conserver une certaine homogénéité au groupe; d'autre part, c'est aussi l'occasion de susciter de véritables échanges sur toutes sortes de sujets; nous mettons également sur pied des visites d'établissements hospitaliers de la région ou nous faisons venir des spécialistes, par exemple une ergothérapeute, qui nous prodigue de précieux conseils sur les enfants handicapés ou les personnes âgées.»

Souhaitons donc longue vie à ces «après-midi rencontres», qui se dérouleront le premier et le deuxième mardi de chaque mois!